

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

21 SEPTEMBRE 2023



Délibération n°DB23.198

Séance du 21 septembre 2023

Date de convocation du conseil :
14 septembre 2023Nombre de délégués en exercice :
104 titulaires et 29 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté d'agglomération certifie que la présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

Et que celle-ci a été affichée à la porte du siège de la communauté, à Roissy-en-France le :

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

L'an 2023, le 21 septembre à 18 h 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 14 septembre 2023, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Président de séance.

Présents : Pascal DOLL, Manuel ALVAREZ, Alain AUBRY, Pascal BACHELET, Pierre BARROS, Abdellah BENOUARET, Jérôme BERTIN, Mufit BIRINCI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Frédéric BOUCHE, Severine BOUGEAULT, Séverine BROUET-HUET, Michèle CALIX, Malika CAUMONT, Christiane CHEVAUCHE, Fabrice CUYERS, Catherine DELPRAT, Sori DEMBELE, Christine DIANE, Djida DJALALLI-TECHTACH, Daniel DOMETZ, Marie-Annick DUPRE, Yacine ELBOUGA, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Valérie GAILLOT, Isabelle GAUTIER, Patrice GEBAUER, Jean-Claude GENIES, Gilles GOURDON, Laure GREUZAT, Gabriel GREZE, Patrick HADDAD, Jacqueline HAESINGER, Abdelaziz HAMIDA, Daniel HAQUIN, Françoise HENNEBELLE, Benoît JIMENEZ, Laetitia KILINC, Marie-Claude LALLIAUD, Jean-Charles LAVILLE, Annick L'OLLIVIER LANGLADE, Daniel LOTAUT, Francis MALLARD, Maurice MAQUIN, Joël MARION, Jean-Louis MARSAC, Jocelyne MAYOL, Frédéric MOIZARD, Michel MOUTON, Michèle PELABERE, Benoît PENEZ, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Corinne QUERET, Saïd RAHMANI, Shaïstah RAJA, Micheline RIVET, Adeline ROLDAO, Isabelle RUSIN, Adiparamesvary SADASIVAM, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Philippe SELOSSE, Jean-Luc SERVIERES, Charles SOUFIR, André SPECQ, Gérard STEMMER, Franck SUREAU, Eddy THOREAU, Claude TIBI, Antoni YALAP, Abdelwahab ZIGHA

Suppléant : Bernard CORNEILLE représenté par DIDIER Viviane

Pouvoirs : Daniel AUGUSTE a donné pouvoir à Djida DJALALLI-TECHTACH, Marwan CHAMAKHI a donné pouvoir à Abdelaziz HAMIDA, Mariam CISSE-DOUCOURE a donné pouvoir à Jean-Louis MARSAC, Pascal GIACOMEL a donné pouvoir à Frédéric BOUCHE, Armand JACQUEMIN a donné pouvoir à Michel MOUTON, Alexandre KARACADAG a donné pouvoir à Yacine ELBOUGA, Madeleine LATOUR a donné pouvoir à André SPECQ, Hervé TOUGUET a donné pouvoir à Séverine BROUET-HUET, Sonia YEMBOU a donné pouvoir à Christiane CHEVAUCHE

Jean-Luc SERVIERES est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Autorisation de demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour le co-financement des espaces collaboratifs de la Station numixs, en tant que tiers-lieu dans le cadre de l'appel à projet « Aide à la création de tiers-lieux » au titre de l'année 2023

Délibération n° DB23.198

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération de la commission régionale permanente de la Région Ile-de-France en date du 28 janvier 2022 validant la création des 23 zones de reconquête économique dont celle du « Pôle Roissy » ;

Vu la délibération CP2023-246 de la commission permanente de la Région Ile-de-France en date du 5 juillet 2023 portant approbation de la candidature de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France à l'Appel à projet « aide à la création de tiers-lieux » pour un montant de subvention de 200 000 € pour un montant de dépenses subventionnables de 300 242 € HT (taux de cofinancement : 66.61%) ;

Considérant que la communauté d'agglomération Roissy Pays de France dispose de la compétence obligatoire en matière de développement économique ;

Considérant que la Station numixs, sise rue Henri Laborde à Sarcelles (95200) est située au sein de la Zone de reconquête économique du « Pôle Roissy » ;

Considérant que la Région Ile-de-France accompagne les acteurs publics dans leurs projets afin de favoriser l'émergence et le développement de tiers-lieux en vue de proposer des espaces de travail collaboratifs aux franciliens ;

Considérant le lancement de l'appel à projet de la Région Ile-de-France « Aide à la création de tiers-lieux » au titre de l'année 2023 auquel la communauté d'agglomération a candidaté le 10 mars 2023 ;

Considérant que la Station numixs, futur pôle d'excellence de la filière numérique, proposera à compter de l'automne 2023 des espaces dits de tiers-lieux économiques au travers du co-working, de l'incubateur, des bureaux privatifs, des bureaux du gestionnaire ainsi que des équipements mutualisés (espace de détente et salle de réalité virtuelle) ;

Considérant que la Station numixs vient renforcer l'offre régionale de tiers lieux en seconde couronne et constitue ainsi un nouvel espace de télétravail dans un territoire pénalisé par des temps de trajet domicile / travail longs et perturbés ;

Considérant qu'afin de réaliser les aménagements intérieurs de la Station numixs, il convient de lancer, par voie d'appel d'offres ouvert, une consultation pour désigner les titulaires des contrats correspondants ;

Considérant la nécessité pour l'agglomération de recruter trois stagiaires comme condition sine qua non au titre de cette demande de subvention ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et **A L'UNANIMITE**

1°) approuve le plan de financement prévisionnel relatif au projet de la Station numixs, et notamment ses espaces collaboratifs au sein de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, tel que joint en annexe ;

2°) autorise le Président à déposer le dossier de candidature contribuant au cofinancement des espaces collaboratifs de la Station numixs en tant que tiers-lieu, et notamment à travers la mobilisation de la

Délibération n° DB23.198

subvention dans le cadre de l'appel à projet de la Région Ile-de-France « Aide à la création de tiers-lieux » au titre de l'année 2023 ;

3°) autorise le Président à signer la convention attributive de soutien aux tiers lieux avec la Région Ile-de-France pour la réalisation des espaces collaboratifs de la Station numixs au titre de l'année 2023, pour un montant de subvention accordée de 200 000 €, telle que jointe en annexe ;

4°) dit que les crédits seront inscrits au budget principal de la communauté d'agglomération ;

5°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire



Le Président

